



Concours **MISS BGS**

Paris, le 22 novembre 2024

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Le prochain Salon de l'Agriculture de Paris ouvrira ses portes du 22 février au 2 mars 2025.

La Brune sera en **concours MISS BGS** à Paris avec 16 places attribuées à la race ! Cette année, le concours aura lieu en 2^{ème} partie de salon, **le vendredi 28 février de 14h00 à 15h30**.

Ce concours sera ouvert aux primipares issues de taureaux Français afin d'en faire un concours MISS BGS d'envergure nationale. L'objectif est d'accroître la promotion de notre race et de notre schéma de sélection BGS Création, notamment vis-à-vis d'un public international.

Ce salon est une formidable opportunité pour faire connaître la race au grand public avec énormément de relais dans les médias nationaux et locaux, à la fois dans la presse grand public et aussi agricole. C'est aussi un salon très attractif pour les visiteurs internationaux.

Ainsi, pour présenter vos meilleures primipares issues de la génétique Française, nous vous remercions de nous retourner le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint accompagné du règlement de participation. Une tournée de sélection parmi les vaches inscrites sera réalisée début janvier.

Les vaches en concours seront présentes cette année en 2^{ème} partie de salon, du mardi 25 février en soirée au dimanche 2 mars.

En termes d'organisation sur place, le groupe des 16 vaches sera préparé de façon collective. Le transport des animaux, les repas et l'hébergement des personnes qui s'occuperont des animaux sera pris en charge par BGS avec un dortoir dans l'enceinte du salon et des places en « appart-hôtel » accessible à pied depuis le parc expo.

Dans cette attente, nous vous remercions, et restons à votre disposition pour toute information.

Cordialement,

L'Equipe BGS



REGLEMENT DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux femelles primipares de race Brune. Ces femelles seront issues d'insémination artificielle avec un père Français. Elles seront détenues par l'exposant depuis plus de 3 mois. L'exposant doit détenir au moins 3 vaches Brunnes en lactation, être adhérent à un syndicat de contrôle laitier officiel ainsi qu'à BGS pour participer.

L'exposant ne sera pas limité dans le nombre d'animaux inscrits. Toutefois, dans le cas où il y aurait trop d'animaux, le comité d'organisation privilégiera un nombre maximum d'exposants. L'animal doit avoir une filiation reconnue.

Ne seront admis sur le lieu du concours que les animaux présentant un niveau de production minimum, soit sur leurs propres performances, soit sur les performances de leur mère :

- 1ère lactation..... 5800 kg de lait (5300 kg en bio)
- 2ème lactation.....6500 kg de lait (6000 kg en bio)
- 3ème lactation et plus..... 7000 kg de lait (6500 kg en bio)
- Meilleur contrôle 22 kg de lait

Un taux protéique minimum de 31.4 pour mille (soit 33.0 de taux azoté) est exigé.

Pour les 1ère lactations en cours, si la lactation de la mère ne répond pas aux minima, son meilleur contrôle sera affiché (mini 22 kg). Elles devront toutes avoir vêlées avant l'âge de 36 mois.

Dans le cas où ce sont les performances de la mère qui sont retenues, celles-ci doivent répondre aux minima de production et taux protéique sur au moins une lactation de référence (305 jours).

Règle de recrutement :

- Tâches blanches :
 - o Pas de tâche blanche qui remonte sur les flancs
 - o Pas de sabot blanc
 - o Médaillon blanc de quelques centimètres maximum (pièce de 2 €) sur la tête acceptée
 - o Tâche blanche sous le ventre acceptée
- Dans l'intérêt de la promotion raciale, l'animal doit être proprement écorné
- Les vaches ayant eu une césarienne ou un retournement de caillette ne sont pas acceptées.

BGS

149 rue de BERCY 75595 - PARIS cedex 12 France
tél: 01 81 72 17 38 - e-mail : bgs@union-bgs.com



Règles de préparation pour une présentation identique de toutes les participantes, dans un intérêt collectif en harmonie avec le respect et le bien-être animal :

- Dressage assidu des animaux à la marche avec licol américain.
- Un animal non maîtrisé sera aussitôt exclu du ring pour garantir une meilleure sécurité
- La seule pratique autorisée est la tonte intégrale de l'animal :
 - Le clippage de la ligne de dos n'est pas autorisé. L'intégralité de la ligne de dos sera tondue
 - Le marquage des côtes à l'huile ou à la tondeuse n'est pas autorisé.
- Les animaux restent exclusivement sur le site durant toute la durée de l'exposition.
- Pas d'intrusion d'éléments à l'intérieur de l'animal, pas de modification de la mamelle ni de l'orientation des trayons, pas d'intervention de quelque type que ce soit sans la présence du vétérinaire et sans en avertir les responsables de l'organisation.
- Aucune injection n'est autorisée, sauf ocytocine lors de la traite sous couvert du responsable traite sur place qui fournira le produit.
- Autorisation d'obturer le bout des trayons sous responsabilité de l'éleveur (Orbeseal, collodion ou génériques, obturateur).
- BGS organise la préparation commune à tous les animaux dans le pré ring pour le black sabot et le produits corps et mamelle.
- Le remplissage de la mamelle dans le respect du bien-être animal est à votre convenance (Une échographie de la mamelle sera réalisée avant le concours)

Le non-respect de ces règles entraînera une exclusion immédiate de l'animal du concours.



BULLETIN D'INSCRIPTION

SIA 2024 – Race BRUNE

A renvoyer à BGS avant le **23 décembre 2024**
BGS – 149 rue de Bercy – 75595 Paris cedex 12
mail : bgs@union-bgs.com

Raison sociale :				
Nom :		Prénom :		
Adresse :				
CP :		Ville :		N° Cheptel :
Tél :		Fax :		Mobile :
Email :				
N° 10 chiffres	NOM Animal	RANG de lact°	Date de Naissance	T/S
Observations :				